Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212900955-20260211-2026_03_03-DE

Date de la convocation : 5 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2026

Le 11 février de l'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de KERSAINT-PLABENNEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Patrice BOUCHER, Maire.

Présents : M. BOUCHER Patrice, Mme HELIES Karine, M. COLLIN Anthony, Mmes LE BARS Lydia, TALARMEIN Aurette, M. ABASQ Denis *(Arrivée à 19h45),* Mmes GUIANVARC'H Nathalie, FILY Laëtitia, MM. CAHU Nicolas, MICHEL Maël, GALLOU David, LAIZET Yann, Mme ROGNANT Jessica, M. PARET Antoine.

Absente excusée : Mme PERES Béatrice *(donne procuration à Patrice BOUCHER)*

Secrétaire de séance : M. Antoine PARET

2026-03-03 – SDEF : MOTION RELATIVE AUX ENFOUISSEMENTS COORDONNES DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE ORANGE ET DES RESEAUX AERIENS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réception d'un courrier du SDEF adressé le 4 février 2026 au sujet d'une motion adoptée par le comité syndical du SDEF le 19 décembre 2025 et relative aux enfouissements coordonnés des réseaux aériens de communications électroniques de Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité.
Ce courrier rappelle que le SDEF, l'Association des Maires du Finistère et Orange ont signé en octobre 2013 une convention cadre locale pour l'enfouissement coordonnés des réseaux aériens des communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur des supports communs. La mise en œuvre de cet accord se traduit par la signature pour chaque affaire de convention entre le SDEF et Orange et entre la collectivité et Orange, précisant les caractéristiques techniques et financières du chantier et le calendrier d'exécution. Le SDEF, désigné par les collectivités comme maître d'ouvrage des travaux relatifs à la desserte de communications électroniques lors de ces enfouissements, a pour mission de coordonner les différentes étapes des chantiers et de s'assurer que le calendrier d'exécution respecte le bon déroulement des opérations de voiries lancées par les collectivités.

Or, depuis plusieurs années, de nombreux problèmes sont constatés liés au fait que les délais fixés à Orange dans la convention ne sont pas respectés dans les différentes étapes des enfouissements. Ces retards bloquent la fin des travaux provoquant des surcoûts pour les collectivités et entrainent de fortes incompréhensions et mécontentement des élus et des usagers. Plusieurs moyens ont été développés par le SDEF pour améliorer la situation mais certains chantiers restent encore bloqués.

Face à cette situation, le comité syndical du SDEF rappelle à Orange ses obligations et lui demande qu'un plan d'actions soit établi sur les chantiers en attente. Il sollicite également Orange pour résoudre des difficultés et retard sur les chantiers existants.

C'est pourquoi le SDEF invite les conseils municipaux à suivre la motion proposée par le SDEF, relative aux enfouissements coordonnés des réseaux aériens de communications électroniques de Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de soutenir le SDEF du Finistère en adoptant une motion relative aux enfouissements coordonnés des réseaux aériens de communications électroniques de Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité.

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 contour Motte 35000 RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission à la Préfecture de Quimper.

Pour copie conforme au registre,
Kersaint Plabennec, le 12 février 2026
Le Maire,

MAIRIE de KERSAINT-PLABENNEC (FINISTERE)

Patrice BOUCHER